

# Histoire Des Arts

## session DNB 2016

### 1) Calendrier prévisionnel

Saisie en ligne de la liste par chaque élève : **avant le 30 janvier 2016**

*Délai pour modifier les listes incorrectes : avant le 5 avril 2016*

Epreuves orales : **mercredi 8 juin 2016 matin et après-midi.**

### 2) Modalités de l'examen

La circulaire n° 2011-189 du 3-11-2011 publiée au BOEN n° 41 du 10 novembre 2011 définit l'épreuve orale d'histoire des arts.

Les principales caractéristiques de cette épreuve sont les suivantes :

C'est l'une des quatre épreuves obligatoires de l'examen terminal. C'est une épreuve orale. L'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, la durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes.

Le questionnement porte sur l'histoire des arts et non sur une discipline spécifique.

Chaque élève est interrogé sur un objet d'étude choisi par le jury à partir d'une liste de cinq objets d'étude que l'élève a proposés. Parmi ces objets d'étude, trois au moins appartiennent aux XXe ou XXIe siècles et illustrent trois domaines artistiques différents.

L'évaluation porte sur les capacités, appuyées sur les connaissances qui y sont liées, à situer les œuvres dans le temps et l'espace, à identifier les formes, les techniques de production, les significations, les usages ..., à discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse, à effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis.

Les élèves seront examinés par un jury composé de deux professeurs.

L'élève ne connaît pas sa note à l'issue de l'épreuve. Il pourra en prendre connaissance sur son relevé de notes du brevet.

### 3) Le dossier et la liste des œuvres choisies

Chaque classe dispose d'un professeur référent (voir liste jointe).

Le professeur référent informe les élèves sur les exigences de l'épreuve et répond aux interrogations des élèves.

**Les élèves sont invités à compléter un formulaire en ligne afin de communiquer la liste des œuvres qu'ils ont retenue à leur professeur référent (avant le 30 janvier 2016).**

Les élèves trouveront le formulaire à l'adresse suivante :

[https://docs.google.com/forms/d/1cAiuF4YEQAM1T18PBHrmEH8KJaOY\\_1ZFoWtTyVI20sA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1cAiuF4YEQAM1T18PBHrmEH8KJaOY_1ZFoWtTyVI20sA/viewform)

Les professeurs référents pourront sur demande par mail des élèves communiquer ce lien. Les professeurs de technologie seront disponibles pour résoudre des difficultés techniques rencontrées par certains élèves.

**Sur ce formulaire, pour chacune des 5 œuvres, les élèves devront indiquer un lien vers l'image (ou la vidéo, ou le texte, ou l'extrait musical) contenant l'œuvre choisie.** Les élèves doivent s'assurer que les liens indiqués pour les œuvres conduisent directement vers les pages web souhaitées.

Une fois le formulaire complété, les élèves doivent en informer leur professeur référent par mail.

Le professeur référent **validera les listes convenables et conseillera les élèves dont la liste ne vérifie pas tous les critères.** Dans ce cas, un nouveau formulaire sera à compléter avant le vendredi 5 avril 2016. Les listes validées ne pourront pas être modifiées.

#### **4) Les œuvres**

L'élève doit choisir 5 œuvres vues ou non en classe durant les 4 années du collège.

Ces 5 œuvres doivent représenter au moins 3 des 6 domaines suivants :

- arts de l'espace (architecture,...)
- art du langage (poésie,...)
- art du quotidien (art populaire,...)
- art du son (musique classique,...)
- spectacle vivant (théâtre,...)
- art du visuel (peinture, ...)

Les œuvres choisies doivent appartenir au XXème ou au XXIème siècle. L'élève peut éventuellement choisir 2 œuvres au plus en dehors de cette période.

#### **5) Le thème**

Le thème retenu pour la session 2016 est : « **Art – Technique - Expression** ».

- Texte de référence : circulaire n° 2011-189 du 3-11-2011

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58238](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238)

- Infos sur le thème retenu :

**Extrait de l'Arrêté du 11 juillet 2008 fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019246627>

DÉFINITION	PISTES D'ÉTUDE	REPÈRES
<p><b>« Art – Technique - Expression »</b></p> <p>Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art comme support de connaissance, d'invention, d'expression en relation avec le monde technique.</p>	<p>* L'œuvre d'art et l'influence des techniques : œuvre d'ingénieur ou d'inventeur (chronophotographie, cinématographe) ; liée à l'évolution technique (architecture métallique, en verre, etc.) ou à des techniques spécifiques (perspective, anamorphose, enregistrement, etc.).</p>	<p>Inventions, innovations techniques et technologiques.</p>
	<p>* L'œuvre d'art et la technique, source d'inspiration (mouvement, vitesse, machine, industrie, etc.). Les grandes figures artistiques et techniques (Icare, Dédale, Golem, Frankenstein, Faust, etc.).</p>	<p>Supports, outils.</p>
	<p>* L'œuvre d'art et la prouesse technique : preuve d'ingéniosité (automates, robots, etc.) ou de virtuosité liée à une contrainte formelle ou technique (art cinétique, etc.).</p>	<p>Figures, concepts, métaphores techniques.</p>
		<p>Virtuosité, etc.</p>

Quelques pistes de réflexion proposées par l'équipe des professeurs référents :

- **La technique a-t-elle une influence sur la création artistique ? Si oui, dans quelles proportions ?**
- **Dans quelle mesure la création artistique repose-t-elle sur la technique et sa maîtrise ?**
- **Une oeuvre d'art repose-t-elle uniquement sur le savoir-faire technique ?**
- **La création artistique évolue-t-elle en relation avec l'évolution de la technique ?**

Œuvre choisie lors de l'examen :

Elève NOM :	Prénom :	Classe : 3ème
	Commentaires	Evaluation
<b>Situer et présenter :</b> Situer (dans le temps, dans l'espace), présenter (caractéristiques principales)		/4
<b>Identifier les éléments constitutifs</b> analyse (vocabulaire précis / maîtrise des notions de base) et commentaire critique dont critères objectifs et subjectifs (ce que l'élève ressent)		/12
<b>Rapprochements</b> Liens avec la problématique « arts techniques et expression » ; éléments d'analyse critique		/8
<b>Expression orale</b> Niveau de langue et comportement physique approprié		/6
<b>Propos structuré et réactivité</b> introduction, développement et conclusion / s'appuyer sur des documents / écouter et prendre en compte les questions du jury/justifier ses choix		/10
<b>Bonus éventuel</b> Capacité à établir des liens avec d'autres arts		0 à 4
<b>TOTAL</b>		/40
<b>APPRECIATION GENERALE</b>		
<b>NOMS ET SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY</b>		